

Des affirmations fausses et gratuites

Monsieur le directeur,

C'est avec consternation que nous avons pris connaissance de l'article d'opinion de Mme Nathalie Madore, publié le 18 novembre dans vos pages et intitulé «L'implication des parents dans la réussite scolaire». Ce texte a été porté à notre attention par une conseillère d'orientation de votre territoire. Nous souhaitons porter plainte, car il véhicule plusieurs affirmations fausses et gratuites qui portent atteinte à l'intégrité de la pratique professionnelle des conseillers d'orientation.

En voici quelques exemples:

(...) *les conseillers en orientation favorisent de plus en plus le secteur technique au détriment des études universitaires.*

La nouvelle mode des conseillers en orientation est de diriger les jeunes vers des secteurs techniques, tout en leur disant qu'ils peuvent aller à l'université ensuite. Ces orientations ont peut-être fait suite à une pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs usines, mais il semble de plus en plus rare d'entendre des jeunes sortir des bureaux des conseillers en orientation et dire qu'ils s'en vont vers un profil universitaire.

Dans ces deux affirmations, nous ne voyons pas de références ou d'études appuyant ce que Mme Madore soutient. D'où proviennent ces informations? De ses impressions? De quelques anecdotes? De plus, dans l'expression Ces orientations, elle ne précise pas à quelles orientations elle réfère. À notre connaissance, il n'en existe aucune. Et si elles existent, elles ne proviennent pas de notre Ordre, qui a la responsabilité de réglementer la pratique de nos membres. Dans sa dernière phrase, on croirait que Mme Madore a le don d'ubiquité et qu'elle entend ce que tous les clients disent en sortant de leur consulta-

tion. Encore ici, cette affirmation n'a aucun fondement.

Voici maintenant des affirmations concernant les conseillers d'orientation et les parents.

Il semble acquis pour la grande majorité des conseillers en orientation que l'influence des parents sur le choix scolaire des enfants est négative et que de toute façon, ils ne devraient pas s'en mêler.

(...) *par cette politique qu'il ne faut pas que les parents se mêlent du choix scolaire de leurs enfants(...)*

Dans sa 1^{re} affirmation, Mme Madore prête le même point de vue à la grande majorité des conseillers d'orientation concernant les parents, sans aucune donnée probante à cet effet. Où prend-elle cela? En 2, ce qu'elle affirme est souligné nous est étranger. Il n'existe pas de politique à ce propos. Le conseiller d'orientation doit exercer sa profession dans le respect des règlements de l'Ordre et de son Code de déontologie. Selon ce dernier, le conseiller d'orientation ne peut se laisser influencer par un tiers dans l'exercice de ses fonctions. Il est au service de l'individu qui le consulte, et ce, en toute confidentialité.

Or, soutenir comme le fait Mme Madore que la majorité des conseillers d'orientation envoient les jeunes dans les techniques dans un autre but que celui de répondre aux besoins de son client suppose que ces derniers sont au service d'un tiers et non de leur client.

À propos du point 2, mentionnons que la 6^e édition de la Semaine québécoise de l'orientation (SQO), qui a eu lieu du 7 au 13 novembre dernier, a été entièrement dédiée aux parents. Les informations que l'on trouve sur notre microsite de la Semaine québécoise de l'orientation (<http://www.sqo.occoppq.qc.ca>)

contredisent les propos de Mme Madore. En effet, durant la SQO, près de 90 conseillers et conseillères d'orientation ont présenté des conférences pour les parents dans 45 villes de 16 régions administratives sur 17. Plus de 1200 parents y ont participé. Ces conférences, tout comme le communiqué de presse de l'Ordre à cet effet, faisaient valoir le rôle unique et irremplaçable que jouent les parents dans l'orientation de leur(s) jeune(s).

L'objectif de cette semaine thématique était notamment d'aider les parents à clarifier leur véritable rôle dans l'orientation de leurs enfants. Nous y trouvions un «quiz» en ligne qui permettait aux parents d'évaluer leur implication dans l'orientation de leur enfant. On y trouvait également la vidéo d'une conseillère d'orientation qui donne un aperçu de ce qu'un jeune vit quand il rencontre un conseiller d'orientation. Vous pouvez vérifier tout cela en consultant notre microsite de la SQO qui est encore actif.

Une lecture du Code d'éthique du Canada Français nous informe de vos devoirs concernant la confiance du public:

1.2) Il doit s'efforcer de vérifier de son mieux tous les renseignements, ne pas omettre volontairement ou par négligence aucun fait essentiel et ne pas déformer délibérément les faits et idées qu'il rapporte;

1.5) Toute information fautive ou inexacte sera immédiatement rectifiée, volontairement et complètement.

En conséquence, nous demandons réparation pour cet article, et en aussi bonne position.

Diane Tremblay, c.o.
Coordonnatrice aux communications et à la formation continue

RÉPLIQUE

J'ai lu attentivement votre lettre et il m'apparaît important d'y apporter des précisions. Vous devez comprendre que ma chronique en est une d'opinion et que je n'ai jamais prétendu que son contenu était scientifique. Vous avez raison de dire qu'il est dangereux de généraliser, et je reconnais que c'est sans aucun doute injuste pour beaucoup de professionnels quand j'affirme qu'ils dirigent systématiquement les jeunes vers les options professionnelles. Pourtant, mes constats ne sont pas tirés de quelques anecdotes mais bien de nombreuses conversations que j'ai eues avec des parents qui partagent mes préoccupations.

Là où votre lettre confirme ce que j'écrivais dans ma chronique de même que toutes les conversations que j'ai eues avec des parents sur ce sujet, c'est lorsque, sous le couvert de la «confidentialité», vous confirmez que les conseillers en orientation n'ont pas à recevoir les parents avec leurs ados, contrairement à ce que je déplorais dans ma chronique.

«Être au service de l'individu en toute confidentialité (...) sans influence extérieure», comme vous l'écrivez, n'est pourtant pas incompatible avec une participation du parent. Le secret professionnel «appartient» au client et il peut à tout moment relever le professionnel de son secret. Selon ce que j'ai entendu et selon ce que vous confirmez, les conseillers en orientation invoquent la confidentialité pour empêcher les parents d'entrer dans leurs bureaux alors qu'ils ne prennent même pas la peine de demander à l'ado s'il accepte la présence de ses parents. Les parents, pris par surprise, ne réagissent pas sur le coup et attendent dans la salle d'attente, mais vivent une grande frustration lorsqu'ils réalisent

qu'ils auraient dû insister pour être présents.

Votre interprétation du secret professionnel, de la confidentialité et de l'influence extérieure, voudrait dire qu'un avocat refuserait de voir une cliente qui désire être accompagnée par un membre de sa famille, que ce soit sa mère ou sa sœur qui l'aide dans une épreuve. Il y a une différence entre garder le secret et respecter le client. Garder le secret veut dire que si un client consulte seul un professionnel et que sa mère appelle le professionnel pour connaître le contenu de la rencontre, le professionnel doit dire qu'il est tenu par le secret et ne rien révéler. Respecter le client veut dire que si un client veut consulter un professionnel accompagné de sa mère, le professionnel ne doit pas se sentir menacé et doit accepter la rencontre, à la demande de son client.

Il est toujours plus facile pour un professionnel de rencontrer un client seul, surtout s'il est vulnérable et jeune, que de le rencontrer avec un proche qui l'aide et qui posera peut-être un peu plus de questions sur la démarche, ayant lui-même une certaine expérience de la vie.

C'est cette façon d'écarter les parents du processus d'orientation de leurs jeunes que j'ai dénoncée et que vous avez confirmée en vous drapant dans la confidentialité. Votre lettre confirme que l'Ordre des conseillers en orientation considère qu'il est normal que les parents n'accompagnent pas leur enfant dans une démarche d'orientation pour des raisons de confidentialité, ce qui est un bien triste constat. Comme vous le dites, il ne faut pas généraliser et il est malheureux de mettre tous les parents dans le même sac en présumant qu'ils seront nuisibles à la démarche d'orientation de leur ado.

Nathalie Madore ■

La municipalité a répondu aux besoins des cégépiens

Monsieur le directeur,

«Bien qu'on ne connaisse pas leur nombre exact, les cégépiens qui profitent du transport en commun gratuitement sont plus nombreux qu'on ne l'avait prévu. Au début de l'année, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a instauré la gratuité du service d'autobus pour les étudiants du Cégep» écrivait Gilles Bérubé dans l'article du *Canada Français* le 18 novembre 2010.

Ce même phénomène se produirait si nous avions le train de banlieue entre Saint-Jean et Montréal. Lorsqu'on offre un service rapide, efficace, sécuritaire et de qualité, les personnes répondent à l'appel. La municipalité a eu la volonté politique de

passer à l'action pour les étudiants du Cégep. Nous osons croire que cette volonté politique de nos élus fera de même pour le train de banlieue.

Preuve à l'appui, les municipalités qui offrent un service par train ont vu leur clientèle augmenter considérablement et rapidement.

Nous pourrions réduire l'achalandage des autoroutes 10 et 35 en remettant sur rail le train de banlieue entre Saint-Jean et Montréal.

La municipalité répondra-t-elle aux besoins de ses citoyens qui font la navette quotidiennement entre ces deux pôles?

Hélène Dussault,
présidente Éco-Train ■

Quatorze infirmières renouent connaissance

Monsieur le directeur,

Fin septembre dernier, nous étions 14 infirmières réunies pour renouer des liens tissés 50 ans auparavant durant trois années d'études et de pratique intensives.

Hommage et remerciements aux infirmières qui ont marqué une certaine époque, aussi importantes les unes que les autres, je vous présente soeur Gertrude Lafrance, s.g.m. responsable à l'hôpital du 4^e étage femmes en médecine et chirurgie, elle n'avait pas son pareil pour soigner les plaies lentes à cicatriser... Un bâtiment hospitalier, C.H.S.L.D., situé à Saint-Luc portant son nom

est dédié aux personnes vieillissantes.

Chapeau à toutes les Soeurs Grises de Montréal.

Madame Lise Dallaire Durocher par son dynamisme est à l'origine des cours prénataux qui s'étendirent à toute la province ou presque... pour ensuite s'impliquer au plan politique municipale comme conseillère.

Madame Louise Berger, détentrice d'une maîtrise en sciences infirmières, auteure de volume en collaboration avec madame Margot Phaneuf sur les personnes âgées. Elle fut aussi du nombre d'infirmières pour la transi-

tion de la formation au Cégep qui jouit d'une très bonne réputation.

Madame Céline Moreau, bacc. en sciences inf., spécialiste de la salle d'opération durant 33 ans, pas une mince tâche d'être la chef de cohorte de personnel allant des infirmières aux médecins, chirurgiens, brancardiers, du personnel au plan sanitaire, ayant succédé à soeur Éthier et Sr. B. Poirier, s.g.m.

Chapeau et merci à toutes celles qui nous ont précédées, celles qui ont eu une préretraite et celles qui exercent présentement cette profession si exigeante.

Monique Marcoux Cartier,
inf. l. ■